

SE RENDRE SUR LE SITE DE TELEDECLARATION DU SYNDICAT :

<https://declaration.syndicat-cotesdeprovence.com>

SE CONNECTER : 3 OPTIONS

Espace personnel – Syndicat des Vins Côtes de Provence

Espace personnel
Entrez votre identifiant et votre mot de passe :
Identifiant :
Mot de passe :
Mot de passe oublié

Connexion avec DeclarVins
Si vous avez un compte déclarvins, vous pouvez l'utiliser pour avoir accès à la plateforme du syndicat

Première connexion
S'il s'agit de votre première connexion, munissez vous de votre identifiant et du code de création à 4 chiffres qui vous a été fournis.

Vous avez déjà créé votre compte :
Munissez-vous de votre identifiant CDPXXXX et du mot de passe que vous aviez choisi

Vous avez un compte Déclar'Vins
Munissez-vous de votre identifiant et mot de passe

Vous n'avez pas de compte Déclar'Vins et c'est votre première connexion :
Si vous ne possédez pas ces identifiants, merci de vous rapprocher du syndicat

Saisissez en ligne vos déclarations liées au cahier des charges Côtes de Provence.

DEMARRER LA TELEDECLARATION

Dans votre espace personnel, onglet déclaration, cliquez sur démarrer la télédéclaration

Éléments déclaratifs

Campagne 2018-2019

Veuillez trouver ci-dessous l'ensemble de vos éléments déclaratifs

<p>Revendication des appellations viticoles 2018</p> <p>Votre déclaration de revendication viticole pour cette année n'a pas encore été déclarée.</p> <p><input type="button" value="Démarrer la télédéclaration"/></p>	<p>Identification des parcelles irrigables</p> <p>Identifier ou mettre à jour vos parcelles irrigables.</p> <p><input type="button" value="Démarrer la télédéclaration"/></p>
---	---

NOTICE : DÉCLARATION DE REVENDICATION EN LIGNE

ODG Côtes de Provence – Maison des vins RN7 – CS 40001 -83460 Les Arcs
Fax : 04.94.99.50.02 – Mail : a.bernard@odg-cotesdeprovence.com
Pour plus d'informations contacter : Aurélie BERNARD au 04.94.99.50.01

Référence
FT-21

Révision et date :
0 – 10/01/2023

RENSEIGNER LES INFORMATIONS RELATIVES A SON EXPLOITATION

RENSEIGNER LE CARACTERE BIO OU HVE DE SON EXPLOITATION.

Cette indication permet de faciliter le remplissage de votre DREV

Avez-vous des volumes certifiés ?

Pour vous faciliter la saisie de cette Drev, merci de nous indiquer si vous revendiquez des volumes en :

- Conventionnel
- HVE
- Bio

Annuler Valider

VERIFIER SES INFORMATIONS PERSONNELLES, LES MODIFIER LE CAS ECHEANT

Exploitation Déclaration de récolte Superficies Répartition du VD 2017 Volumes Validation

Exploitation Données administratives, merci de les modifier en cas de changement

N° CVI
N° SIRET

Raison Sociale
Adresse
Commune
Code Postal
Téléphone Bureau
Téléphone Mobile
Fax
Email

Retourner à mon espace Modifier

Redéfinir si ma déclaration comporte du Bio

Valider et continuer

IMPORTER SA DECLARATION DE RECOLTE



Votre déclaration de récolte, S11 ou SV12 doit être validée **DEFINITIVEMENT** sur ProDouane pour pouvoir compléter votre déclaration de revendication en ligne

Après import des données de ProDouane, validez et continuez

Exploitation Déclaration de récolte Superficies Répartition du VD 2017 Volumes Validation

Récupération des données de la Déclaration de récolte

Traitement des données ProDouane en cours

PRODOUANE

Retourner à l'étape précédente Valider et continuer

NOTICE : DÉCLARATION DE REVENDICATION EN LIGNE

ODG Côtes de Provence – Maison des vins RN7 – CS 40001 -83460 Les Arcs
Fax : 04.94.99.50.02 – Mail : a.bernard@odg-cotesdeprovence.com
Pour plus d'informations contacter : Aurélie BERNARD au 04.94.99.50.01

Référence
FT-21

Révision et date :
0 – 10/01/2023

NB : Si les données ne s'importent pas correctement, vous avez la possibilité d'importer manuellement le fichier Excel de votre DR, que vous trouverez sur le site ProDouane

1 Exploitation	2 Déclaration de récolte	3 Superficiés	4 Répartition du VCI 2017	5 Volumes	6 Validation	
----------------	--------------------------	---------------	---------------------------	-----------	--------------	--

Récupération de la déclaration de récolte

Récupérer sur ProDouane, si disponible

Les données de votre Déclaration de récolte ne sont pas disponibles sur le site de ProDouane. Merci de bien vouloir nous fournir le fichier XLS de votre Déclaration de récolte afin de poursuivre la saisie de vos revendications.

Fichier Aucun fichier choisi

[← Retourner à l'étape précédente](#)

[Valider et continuer >](#)

VERIFIER LES SURFACES REVENDIQUEES

Les superficies revendiquées sont préremplies à l'aide de la L4 de votre DR, SV11 ou SV12.

Pour rappel : Les surfaces revendiquées en Côtes de Provence : il s'agit de la totalité des surfaces vinifiées (intégrez les surfaces achetées en moûts / raisins, retirez les surfaces vendues en moûts / raisins)

$$\text{Surface revendiquée} = L4 + \text{Surface équivalente aux achats de raisin / moût} \\ - \text{Surface équivalente aux ventes de raisin / moût (L6 + L7 + L12)}$$

Si vous produisez partiellement du bio, les surfaces ne sont pas préremplies, vous devez les répartir manuellement.

Si vous possédez du stock VCI, cochez la case correspondante. Il est essentiel de cocher cette case pour avoir accès à l'onglet de répartition du VCI

Une fois ces informations remplies et vérifiées, vous pouvez valider et continuer.

Appellation revendiquée	SV11	Déclaration de Revendication	
	Superficie récoltée totale (ha)	Superficie revendiquée (ha)	Possède du stock VCI
Côtes de Provence Rouge	1	1	<input type="checkbox"/>
Côtes de Provence Rosé	1	1	<input checked="" type="checkbox"/>
Côtes de Provence Blanc	1	1	<input type="checkbox"/>

Ajouter une appellation

Retourner à l'étape précédente

Valider et continuer

REPARTITIR SON STOCK DE VCI

Répartissez les volumes de VCI. Ils correspondent à ceux présents sur votre registre VCI.

Le plafond est calculé en fonction de votre production de rosé et du seuil de VCI possible de l'année.

Pour vous aider, un message explicatif s'affiche lorsque vous survolez le point d'interrogation avec votre souris.

Une fois ces informations remplies et vérifiées, vous pouvez valider et continuer.

Répartition du VCI

Appellation revendiquée	Plafond (hl)	Stock 2016 (hl)	Utilisation			
			Destruction (hl)	Complément (hl)	Substitution (hl)	Rafraichi (hl)
Côtes de Provence Rosé		0.00	hl	hl	hl	hl

Retourner à l'étape précédente

Valider et continuer

VERIFIER LES VOLUMES REVENDIQUES

Renseigner les volumes revendiqués. Ils sont préremplis, vérifiez les informations, les modifier le cas échéant.

Si vous produisez partiellement du bio, les volumes ne sont pas préremplie, vous devez les répartir manuellement.

N'oubliez pas d'ajouter les volumes issus d'achat de moût ou de raisins et de soustraire les ventes de mout ou raisins.

Pour rappel , le **volume revendiqué** en 2018 correspond au **volume de récolte vinifié et net de lies**

$$\begin{aligned} \text{Volume revendiqué} = & L15 + \text{Volumés résultants de l'achat de raisin/ moûts} \\ & - \text{Volumés résultants de la vente de raisin / moûts} \\ & - \text{VCI remplacé} \end{aligned}$$

1 Exploitation	2 SV11	3 Superficies	4 Répartition du VCI 2016	5 Volumes	6 Validation
----------------	--------	---------------	---------------------------	-----------	--------------

Revendication

Les informations de revendication sont reprises depuis votre Déclaration de Récolte si vous avez autorisé le transfert de vos données.

Veuillez vérifier leur cohérence et au besoin compléter les informations manquantes.

Appellation revendiquée	SV11		Déclaration de Revendication		
	Volume en cave (hl)	Volume VCI constitué (hl)	Volume revendiqué net issu de récoltes (hl)	Volume revendiqué issu du VCI (hl)	Volume revendiqué net total (hl)
Côtes de Provence Rouge (2.00 ha)		hl			
Côtes de Provence Rosé (170.3027 ha)		hl			hl
Côtes de Provence Blanc (2.8901 ha)		hl			

[← Retourner à l'étape précédente](#)
[recalculer les volumes](#)
[Valider et continuer >](#)

VALIDER DEFINITIVEMENT SA DREV

Vérifiez une dernière fois les informations, puis validez votre déclaration.

Lorsque vous validez votre déclaration, un mail récapitulatif vous est envoyé.

Revendication

Appellation revendiquée	Superficie revendiquée (ha)	Volume revendiqué net total (hl)	Dont VCI (hl)
Côtes de Provence Rouge			
Côtes de Provence Rosé			
Côtes de Provence Blanc			
Côtes de Provence La Londe Rouge			
Côtes de Provence La Londe Rosé			
Côtes de Provence La Londe Blanc			

[← Retourner à l'étape précédente](#)
[Prévisualiser](#)
[Valider la déclaration >](#)

ACCEDER A SES DECLARATIONS

Vous pouvez visualiser l'historique de vos déclarations dans l'onglet déclaration de votre espace personnel

Eléments déclaratifs

Campagne 2018-2019

Veillez trouver ci-dessous l'ensemble de vos éléments déclaratifs

Revendication des appellations viticoles 2018

Votre déclaration de revendication viticole a été validée pour cette année.

Visualiser

Identification des parcelles irrigables

Identifier ou mettre à jour vos parcelles irrigables.

Démarrer la télédéclaration

Derniers documents

+ Voir tous les documents

13/11/2018	Revendication des appellations viticoles 2018 (Télédéclaration)	 
12/11/2018	DR 2018 issue de Prodouane (Télédéclaration)	
08/02/2018	Parcellaire au 08/02/2018	 
04/12/2017	Revendication des appellations viticoles 2017 (Papier)	 
09/11/2016	Revendication des appellations viticoles 2016 (Papier)	 
02/12/2015	Revendication des appellations viticoles 2015 (Papier)	 
04/12/2014	Revendication des appellations viticoles 2014 (Papier)	 
10/12/2013	Revendication des appellations viticoles 2013 (Papier)	 
20/11/2012	Revendication des appellations viticoles 2012 (Papier)	 
24/11/2011	Revendication des appellations viticoles 2011 (Papier)	 

